



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Didier MARTIN	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mlle Nathalie KOENDERS	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
M. Rémi DELATTE	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

## **OBJET : ENVIRONNEMENT**

### **Régularisation de la participation financière des collectivités clientes 2007**

La participation prévisionnelle versée par les collectivités clientes fait l'objet d'une régularisation lorsque les comptes sont arrêtés. Il convient d'arrêter les contributions pour l'année 2007.

## 1) Les charges de collecte

Outre les dépenses liées au marché de collecte et tri des déchets, les coûts de collecte comprennent principalement :

- charges de personnel du service Collecte et Tri de la Communauté ;
- divers contrats de prestations de service ;
- catalogues et imprimés ;
- achat de conteneurs à déchets, de composteurs individuels ;
- achat de véhicules de collecte mis à disposition de la S.E.F.S.

Sont déduites de ces coûts les recettes et dépenses spécifiques à la collecte sélective et au tri/valorisation affectées à la Communauté uniquement.

Compte tenu de ces éléments, le montant total des charges à répartir entre toutes les collectivités s'élève à 8 908 414,65 €.

La part des collectivités clientes au titre de l'année 2007 s'élève à 188 146 € contre 193 933 € appelés au titre des estimations prévisionnelles 2007.

Compte tenu des acomptes déjà versés, la Communauté devra rembourser aux collectivités clientes la somme globale 5 787 €.

## 2/ Les charges de traitement

Le montant total des dépenses de traitement (fonctionnement + investissement) s'élève pour l'année 2007 à 13 042 548,77 €.

Les principaux investissements de l'exercice concernent :

- les travaux de fumisterie ;
- pièces de rechange ;
- centre de tri.

Les coûts de traitement pris en compte pour l'année 2007 pour le calcul des contributions des collectivités clientes comprennent :

- les dépenses de fonctionnement de l'usine (frais de personnel de l'usine et pour partie ceux du service communautaire de l'environnement, eau, électricité, autres consommables, matériels d'entretien, travaux de maintenance des bâtiments, des matériels et des installations techniques, assurance, frais de communication, taxes, impôts (intérêts des emprunts) ;
- plus l'annuité (capital) des emprunts de la 1<sup>ère</sup> mise aux normes ;
- plus la sixième échéance de l'arrêt des comptes 2002 (6/15) ;
- plus l'annuité (capital + intérêt) d'un emprunt calculé sur 15 ans représentatif des travaux et équipements HT réalisés à compter de 2003 et relatifs à la seconde mise aux normes et aux travaux d'entretien, renouvellement des bâtiments et installations ;
- moins les subventions obtenues au titre des investissements amorties sur 15 ans.

Les contributions dues par les collectivités clientes au titre des comptes arrêtés pour 2007 et sur la base des éléments pris en compte et rappelés ci-dessus, s'établissent à 977 295 €, soit 53,23 € ramenées à la tonne de déchets traitée, contre 1 024 161 € (53,90 €/T) appelés au titre du budget primitif.

Compte tenu des acomptes déjà versés, la Communauté devra rembourser aux collectivités clientes la somme globale de 46 866 €.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'approuver** les comptes arrêtés entre la Communauté et les collectivités clientes pour l'exercice 2007 à la somme de :
  - 188 1466 € au titre de la collecte,
  - 977 295 € au titre de l'incinération.
- **de régulariser** les comptes avec les collectivités clientes, dans les conditions fixées au tableau annexé au terme duquel la Communauté devra :
  - rembourser une somme globale de 5 787 € au titre de la collecte,
  - rembourser une somme globale de 46 866 € au titre du traitement.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

  
*Pierre PRIBETICH*  
Pierre PRIBETICH

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**- 1 JUIL. 2008**



Publié le **- 1 JUIL. 2008**  
Déposé en Préfecture le

DIJON, le : 27 JUIN 2008

LE PRÉSIDENT,

Pour le Président,  
 le vice-Président,



Pierre PRIBETICK

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
 Déposé le :

- 1 JUL. 2008



ARRÊT DES COMPTES 2007  
 Régularisation de la participation financières des collectivités clientes

COMMUNES	COLLECTE			INCINERATION		
	REPARTITION COLLECTE	ACOMPTES VERSES	SOLDE	REPARTITION INCINERATION	ACOMPTES VERSES	SOLDE
BROCHON	13 985	14 426,00		13 755	14 502,00	
COUCHEY	28 682	29 564,00		17 285	18 417,00	
FIXIN	13 008	13 408,00		11 025	11 610,00	
SEVREY-CHAMBERTIN	91 940	94 768,00		47 823	50 698,00	
Communauté de communes Gevrey-Chambertin	147 625	152 166,00	-4541,00	89 890	95 227,00	-5 337,00
ASNIERES-LES-DIJON	0	0,00		0		
BELLEFOND	0	0,00		0		
BRETTIGNY	0	0,00		0		
BROGNON	0	0,00		0		
CLENAY	0	0,00		0		
FLAGEY	0	0,00		0		
NORGES-LA-VILLE	0	0,00		0		
ORGEUX	0	0,00		0		
RUFFEY-LES-ECHIREY	0	0,00		0		
SAINT-JULIEN	0	0,00		0		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'AGNAY	0	0,00		97 833	102 509,00	-4 676,00
DARROIS	5 838	6 018,00		5 838	5 836,00	
ETAULES	4 662	4 805,00		3 772	3 820,00	
PASQUES	5 283	5 425,00		4 431	4 429,00	
PRENOIS	5 715	5 891,00		5 430	5 408,00	
MESSIGNY-ET-VANTOUX	19 043	19 828,00		22 154	23 219,00	
Cité Forêt Lavières et Suzon	40 521	41 767,00	-1246,00	41 625	42 712,00	-1 087,00
SIMCTOM Plaine Dijonnaise	0	0,00	0,00	395 548	414 697,00	-19 149,00
Communauté de communes de Nuits-Saint-Georges	0	0,00	0,00	240 185	251 287,00	-11 102,00
Communauté de communes VAL DE SAONE	0	0,00	0,00	112 214	117 729,00	-5 515,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>198 145</b>	<b>193 933,00</b>	<b>-5787,00</b>	<b>977 295</b>	<b>1 024 161,00</b>	<b>-46 866,00</b>

-2,98%

-4,58%